

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 26 janvier 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 janvier 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Laurent Marcangeli, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Christelle Combette, Isabelle Jeanne pouvoir à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal pouvoir à Camille Bernard, Paul Mancini pouvoir à Simone Guerrini, Muriel Madotto pouvoir à Sébastien Deliperi, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau pouvoir à Alain Nicolai, Jean-Paul Carrolaggi pouvoir à Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon pouvoir à Jean-François Casalta,

Etaient absents : Philippe Kervella, Isabelle Feliciaggi, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du vendredi 26 janvier 2024

Délibération N° 2024/001

Rapport support au débat d'orientation budgétaire 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240126-2024_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024
Publication : 01/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire. Ce débat a lieu, au plus tôt, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Le rapport support au Débat d'Orientation Budgétaire est présenté en annexe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte des orientations budgétaires, exercice 2024, telles que présentées dans le document annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 26 janvier 2024 ;

Et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

M. Jean-André Miniconi, M. Jean-François Casalta, M. Laurent Marcangeli, Mme Caroline Corticchiato, M. Stéphane Sbraggia, M. Pierre Pugliesi

PREND ACTE

des orientations budgétaires, exercice 2024, telles que présentées dans le document annexé.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine SCHINTO

LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

